

FICHE DE FONCTIONNEMENT ET D'AUTORISATION 2014/2015


RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET PEDAGOGIQUE :

- Accompagner les étapes de socialisation
- Favoriser l'esprit d'initiative et valoriser l'apprentissage à la vie collective
- Susciter la découverte et l'ouverture au monde
- Encourager diverses formes d'expression individuelle et collective

Notre volonté est de répondre aux attentes et aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Cela se traduit par : l'enfance (6-8 / 8-10 ans et 11-13 ans passerelle)

L'ENFANCE

 **Descriptif :**
Animations des 6-8 et 8-10 ans : initier les enfants aux activités de création et d'expressions les Mercredis et les Vacances.

 **Jours et horaires d'ouverture :**

Périodes scolaires : les mercredis, de 13h30 à 17h30
Vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

* Accueil de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 17h30.

Animations des 11-13 ans passerelle: Conduire vers l'autonomie en initiant les enfants et à la construction de leur projet, aux activités de création et d'expressions les Mercredis et les Vacances.

 **Jours et horaires d'ouverture :**

Périodes scolaires : les mercredis, de 13h30 à 17h30 Accompagnement de projet 17h30 19h30
Vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 Accompagnement de projet 17h30 19h00

* Accueil de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 17h30.

 **Réservation et paiements des activités :** coût en fonction du quotient familial

Les **réservations** des demi-journées (ou journées) se font **au préalable (mini 48 h)**. Le **paiement** des activités se fait **à réception de la facturation** des présences réelles entre chaque période.

Toute absence non justifiée et non avertie sera facturée.

Des aménagements de paiements peuvent être envisagés.

FICHE DE FONCTIONNEMENT ET D'AUTORISATION 2014/2015


RAPPEL DES OBJECTIFS GENERAUX DU PROJET PEDAGOGIQUE :

- Accompagner les étapes de socialisation
- Favoriser l'esprit d'initiative et valoriser l'apprentissage à la vie collective
- Susciter la découverte et l'ouverture au monde
- Encourager diverses formes d'expression individuelle et collective

Notre volonté est de répondre aux attentes et aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs parents.

Cela se traduit par : l'enfance (6-8 / 8-10 ans et 11-13 ans passerelle)

L'ENFANCE

 **Descriptif :**
Animations des 6-8 et 8-10 ans : initier les enfants aux activités de création et d'expressions les Mercredis et les Vacances.

 **Jours et horaires d'ouverture :**

Périodes scolaires : les mercredis, de 13h30 à 17h30
Vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

* Accueil de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 17h30.

Animations des 11-13 ans passerelle: Conduire vers l'autonomie en initiant les enfants et à la construction de leur projet, aux activités de création et d'expressions les Mercredis et les Vacances.

 **Jours et horaires d'ouverture :**

Périodes scolaires : les mercredis, de 13h30 à 17h30 Accompagnement de projet 17h30 19h30
Vacances scolaires : du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 Accompagnement de projet 17h30 19h00

* Accueil de 13h30 à 14h00 et de 17h00 à 17h30.

 **Réservation et paiements des activités :** coût en fonction du quotient familial

Les **réservations** des demi-journées (ou journées) se font **au préalable (mini 48 h)**. Le **paiement** des activités se fait **à réception de la facturation** des présences réelles entre chaque période.

Toute absence non justifiée et non avertie sera facturée.

Des aménagements de paiements peuvent être envisagés.

A RETOURNER SIGNE

Adhésion :

Elle est obligatoire pour participer aux activités, son coût est variable en fonction du Quotient Familial (5.25 € ou 10.50 €).

Elle est annuelle, de juillet à juin et est prise au moment de l'inscription.

Elle signifie l'accord de la famille au projet du Centre Socioculturel, assure tous les adhérents au cours des activités et permet d'être membre de l'association, prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, d'intégrer ou participer à la commission enfance jeunesse familles de l'association.

Règlement, règles de vie :

Le fonctionnement et les règles de vie doivent faire l'objet de réflexion entre enfants, parents, l'équipe de bénévoles et de professionnels du Centre Socioculturel de l'Allée Verte.

Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours. Elles peuvent être discutées afin de les faire évoluer d'une année sur l'autre.

Autorisations, décharges :

Afin de permettre l'exploitation des images des enfants (journaux, médias, site Internet du Centre), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des responsables légaux.

- J'autorise la diffusion d'image de mon enfant
- Je n'autorise pas la diffusion d'image de mon enfant

- J'autorise mon enfant à quitter seul le centre
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le centre

L'équipe d'animation est amenée à changer les horaires d'animations en fonction des activités (activités à la journée, en soirée...). Dans ce cadre, les parents seront informés et devront amener ou chercher leurs enfants en fonction des horaires donnés.

L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait à un enfant en dehors de temps d'activités encadrées.

Je soussigné(e), M _____, responsable légal de l'enfant _____, atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du secteur enfance du Centre Socioculturel de l'Allée Verte.

Fait à St Sébastien/Loire, le

Signature des responsables légaux, avec la mention "lu et approuvé"

A CONSERVER

Adhésion :

Elle est obligatoire pour participer aux activités, son coût est variable en fonction du Quotient Familial (5.25 € ou 10.50 €).

Elle est annuelle, de juillet à juin et est prise au moment de l'inscription.

Elle signifie l'accord de la famille au projet du Centre Socioculturel, assure tous les adhérents au cours des activités et permet d'être membre de l'association, prendre part au vote lors de l'Assemblée Générale, d'intégrer ou participer à la commission enfance jeunesse familles de l'association.

Règlement, règles de vie :

Le fonctionnement et les règles de vie doivent faire l'objet de réflexion entre enfants, parents, l'équipe de bénévoles et de professionnels du Centre Socioculturel de l'Allée Verte.

Les règles de vie sont applicables pour l'année en cours. Elles peuvent être discutées afin de les faire évoluer d'une année sur l'autre.

Autorisations, décharges :

Afin de permettre l'exploitation des images des enfants (journaux, médias, site Internet du Centre), il est nécessaire d'obtenir l'autorisation des responsables légaux.

- J'autorise la diffusion d'image de mon enfant
- Je n'autorise pas la diffusion d'image de mon enfant

- J'autorise mon enfant à quitter seul le centre
- Je n'autorise pas mon enfant à quitter seul le centre

L'équipe d'animation est amenée à changer les horaires d'animations en fonction des activités (activités à la journée, en soirée...). Dans ce cadre, les parents seront informés et devront amener ou chercher leurs enfants en fonction des horaires donnés.

L'équipe d'animation se décharge de toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait à un enfant en dehors de temps d'activités encadrées.

Je soussigné(e), M _____, responsable légal de l'enfant _____, atteste avoir pris connaissance des conditions de fonctionnement du secteur enfance du Centre Socioculturel de l'Allée Verte.

Fait à St Sébastien/Loire, le

Signature des responsables légaux, avec la mention "lu et approuvé"